INFOPRAIRIE



Réseau pousse de l'herbe Puy-de-Dôme

Bulletin n°5 – 11 mars 2024







Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE LAbell J'ACCESSAGE J'ACCESSAG

Repères

200 °C = démarrage de la végétation, apporter l'azote (effluents ou engrais) dans les 15 jours qui précèdent ce stade.

entre 250 et 300°C = démarrage des mises à l'herbe précoces

300-350 °C = semis et sursemis de prairies

Plaine (300 à 500 m)	313°	Demi-montagne (500 à 850 m)	250°	Plateaux d'altitude (850 à 1100 m)	168°	Montagne (> 1100 m)	131 °) (
Rappel 2023 : 217 °		Rappel 2023 : 173 °		Rappel 2023: 108°		Rappel 2023: 90°		3
CLERMONT 330 m	325°	SAYAT 550 m	281°	CHALMAZEL (42) 990 m	180°	ANZAT LUGUET 1270 m	126°	
ISSOIRE 372 m	314°	AMBERT 555 m	259°	VERNINES 1045 m	183°	MONT-DORE 1220 m	136°	E
COURPIERE 455 m	299°	ST-GERVAIS 705 m	240°	ST-GERMAIN L'H. 1070 m	156°			Le (3
(MOISSAT)* 340 m	320°	ST-SUPLICE 851 m	204°	MARCENAT (15) 1075 m	153°	*source technicien		IV (4
Gain de la semaine : 50 ° Gain de la semaine: 39 °		ine: 39 °	Gain de la semaine : 18 °		Gain de la semaine : 9 °		A	

Conseils de la semaine : En plaine et demi-montagne adapter le pâturage aux conditions de portance, Sur les plateaux, réaliser les apports d'azote sur fauches précoces dès que possible

Les cumuls de températures sont toujours bien au-dessus de ceux enregistrés en 2023 à la même date mais les conditions météorologiques de ces derniers jours (précipitations et chutes de neiges) conduisent, pour les parcelles engorgées, au report de certaines interventions (mise à l'herbe, épandage d'engrais organiques et minéraux).

En plaine et demi-montagne, la pousse de l'herbe reste modeste. Un tour de vos parcelles pâturées est nécessaire pour juger de leur portance et de la hauteur d'herbe. Pour préserver l'état du couvert et ne pas pénaliser la pousse, en respectant des hauteurs de sorties supérieure à 5 cm (hauteur talon de la botte), privilégier des temps de séjour courts avec une complémentation en fourrages ou distribuer de larges surfaces par le recours notamment au déprimage.

En dessous de 600 m d'altitude, les apports sur fauches tardives non déprimées seront à réaliser dès que les conditions de portance le permettent. Les sursemis pourront eux aussi être envisagés.

Sur les plateaux, les apports d'azote sur fauche précoce seront à réaliser dès que les conditions deviennent favorables (fonte des neiges et ressuyage des sols).

Pensez à adapter la complémentation minérale de vos animaux car l'herbe pâturée est bien pourvue en potassium et carencée en sodium, magnésium, cuivre et zinc.

Exploitations suivies en 2024				
Lezoux (320 m-VL bio)	Mise à l'herbe dès que possible			
Manglieu (460 m – bio)	Début mise à l'herbe			
Ambert (560 m – VA)	Début mise à l'herbe			
St Maurice près Pionsat (600 m -VA)	Préparation de la mise à l'herbe			
Tours sur Meymont (620 m – VL + VA bio)	Fin de premier tour			
Biollet (700 m -VA)	Hersages			
Ceyssat (800 m– OL + VA)	Agnelage en cours			
St Genès la Tourette (830 m – VL bio)	88 VL + 9 VA. 86 % d'herbe. Lait laiterie			
Egliseneuve d'Entraigue (1050 m -VL)	Création d'un chemin d'accès aux pâtures			

Bulletin rédigé par les équipes fourrages Chambre d'agriculture et EDE du Puy-de-Dôme: G.DUPIC, P. FAURE, C. LACOUR, J. PERRET, S. VIOLLEAU, J. ZAPATA